ASSURANCE VIE

PRENEZ LE BON CAP
POUR VOTRE PATRIMOINE

SÉRÉNIPIERRE[1]

POUR VOUS CONSTRUIRE UN AVENIR

1. Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. Le Document d'Informations Clés (DIC) du contrat d'assurance vie Primonial Sérénipierre contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Primonial ou en vous rendant sur le site primonial.com. Retrouver le descriptif du contrat à la fin du document. .

PRIMONIAL

creative investments

POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE[2]?

L'assurance vie constitue la clé de voûte de toute stratégie patrimoniale. Véritable couteau suisse de l'épargne, un contrat d'assurance vie vous permet de :

- préparer votre retraite,
- protéger votre famille,
- optimiser votre succession,

tout en s'adaptant à votre appétence au risque.

BIEN COMPRENDRE VOTRE CONTRAT

La garantie en capital des sommes investies sur les fonds en euros porte sur le capital déduction faite de la fiscalité et des frais versés par l'adhérent.

Les conditions d'accès aux fonds en euros :

Sécurité Flex Euro et **Actif Général Suravenir** sont accessibles avec un minimum de 30 % d'unités de compte.

Les unités de compte[3] présentent un risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé.

Les rendements passés sont présentés à titre informatif et ne présagent pas des rendements futurs.

2. Source : www.economie.gouv.fr/particuliers/soucrire-contrat-assurance-vie.
3. L'assureur Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures**.

2 MODES DE GESTION ET UNE LARGE GAMME DE SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Le contrat d'assurance vie Sérénipierre[1] propose une large gamme de supports d'investissement pour vous permettre d'adapter votre contrat à vos objectifs patrimoniaux et votre profil d'investisseur. Il vous donne accès à deux fonds en euros à capital garanti*, dont un dynamique, et un large éventail de supports en unités de compte.

Les unités de compte offrent un potentiel de performance plus élevé, mais ne garantissent pas le capital versé.

LE MANDAT D'ARBITRAGE

Une gestion clé en main avec l'expertise de La Financière de l'Échiquier[4].

ECHIQUIER INVESTISSEUR RESPONSABLE

ECHIQUIER INVESTISSEUR RESPONSABLE DYNAMIQUE

Les deux profils (appelés également «orientations de gestion») sont composés à 100 % d'unités de compte et leur part en actions peut atteindre un maximum de 50 % pour Echiquier Investisseur Responsable et de 75 % pour Echiquier Investisseur Responsable Dynamique. L'objectif est d'optimiser la performance en contrepartie d'une plus grande volatilité du placement réalisé.

ET LA GESTION LIBRE

Plus de 400 supports d'investissement disponibles, sélectionnés avec rigueur parmi les meilleurs fonds du marché.

FONDS EN EUROS

Un assureur de renom :

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Sécurité Flex Euro** | **Actif Général de Suravenir**

** Fonds en euros dynamique

UNITÉS DE COMPTE[3]

Des sociétés de gestion reconnues sur le marché, dont :

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER[4] | PRIMONIAL REIM FRANCE[5]

ÉPARGNE RESPONSABLE – plus de 40 fonds ISR[6]

SUPPORTS IMMOBILIERS – plus de 25 supports (SCPI, OPCI, SCI)***

SUPPORTS THÉMATIQUES – (Intelligence Artificielle, Santé, etc.)

PRODUITS STRUCTURÉS

SUPPORTS MONÉTAIRES

+ DE 400 FONDS DE TYPE ACTIONS, OBLIGATIONS ET DIVERSIFIÉS

PRIVATE EQUITY[7]

Les unités de compte[3] présentent un risque de perte en capital.

*** SCPI : Société Civile de Placement Immobilier - OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier - SCI : Société Civile Immobilière

Ces deux modes de gestion sont cumulables.

* La garantie en capital concerne les fonds Sécurité Flex Euro et l'Actif général Suravenir et s'entend hors fiscalité et/ou frais liés au contrat. Pour les droits exprimés en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès et de frais des options majorant les frais annuels de gestion. Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

4. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP91004, filiale du Groupe Primonial.
5. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP11000043, filiale du Groupe Primonial.
6. Investissement Socialement Responsable.
7. Capital Investissement

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AVEC SÉRÉNIPIERRE[1] :

Conformément à la réglementation SFDR, retrouverez la stratégie sur la publication d'informations en matière de durabilité de Primonial REIM et la La Financière De l'Échiquier en scannant ces QR codes :

EN GESTION LIBRE

- **près de 40 fonds labellisés ISR.** Cette offre, constamment étoffée, est composée de supports d'investissement de sociétés de gestion reconnues pour leur engagement en faveur des enjeux de demain comme La Financière de l'Échiquier.
- **l'immobilier collectif socialement utile** avec les unités de compte de Primonial REIM. Primonial REIM est signataire de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable et propose notamment un fonds de soutien en faveur de l'hôpital Necker.
- **une gamme de produits structurés 100 % ESG** (Environnement, Social et Gouvernance) avec DS Investment Solutions. Depuis 2019, DS Investment Solutions propose une gamme de produits structurés intégrant dans leur conception l'analyse extra-financière du sous-jacent.

LES UNITÉS DE COMPTE[3] PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

AVEC LE MANDAT D'ARBITRAGE

Depuis le mois de novembre 2020, concilier la recherche de la performance avec un investissement responsable est encore plus facile grâce au nouveau mandat d'arbitrage proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie Sérénipierre[1].

Les deux profils disponibles sont désormais composés uniquement des supports d'investissement responsables, labellisés ISR ou intégrant les critères ESG.

LE MANDAT D'ARBITRAGE A RECOURS À DES INVESTISSEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE[3] QUI PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

2 FONDS EN EUROS POUR PLUS DE CHOIX

Le contrat d'assurance vie Sérénipierre[1] offre le choix entre deux fonds en euros : Sécurité Flex Euro et l'Actif Général de Suravenir. Le capital investi sur ces fonds est garanti[8] (hors frais et fiscalité), disponible[9] en cas de besoin et l'effet cliquet sécurise les intérêts acquis.

SÉCURITÉ FLEX EURO

Sécurité Flex Euro est un fonds en euros à capital garanti[8] qui vise à dynamiser son potentiel de rendement, grâce à deux poches de gestion :

- **une poche dynamique flexible** (20 % de l'allocation), investie dans l'OPCVM PrimoElite[10], qui cherche à capter les performances des marchés,
- **une poche défensive** assurant la garantie du capital (80 % de l'allocation).

L'ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR

L'Actif Général Suravenir est un fonds en euros à vocation sécuritaire, dont l'allocation, majoritairement obligataire, privilégie la stabilité et la récurrence de rendement.

LES RENDEMENTS DES FONDS EN EUROS

Rendements nets de frais annuels de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

	2022	2021	2020	2019	2018
SÉCURITÉ FLEX EURO	**0,70 % net***	1,15 % net*	1,40 % net*	1,65 % net*	0 % net*
ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR	**2,00 % net***	1,00 % net*	1,00 % net*	1,40 % net*	1,75 % net*

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

* Taux de revalorisation des fonds en euros Sécurité Flex Euro et Actif Général Suravenir du contrat d'assurance vie Sérénipierre, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais éventuels au titre des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès ou de décès accidentel et hors frais liés au mandat d'arbitrage.

8. La garantie en capital concerne les fonds Sécurité Flex Euro et l'Actif général Suravenir et s'entend hors fiscalité et/ou frais liés au contrat. Pour les droits exprimés en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès et de frais des options majorant les frais annuels de gestion. Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
9. Sauf acceptation bénéficiaire ou nantissement.
10. Le fonds PrimoElite est géré par La Financière de l'Échiquier - Société de Gestion de Porte-feuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP91004.

UNE GAMME D'UNITÉS DE COMPTE SUR MESURE

CHOISISSEZ SELON VOS PRÉFÉRENCES

Le contrat Sérénipierre[1] vous donne accès à une large gamme de plus de 400 unités de compte en architecture ouverte.

En fonction de votre profil d'investisseur et de votre sensibilité au risque et avec l'aide de votre conseiller, vous choisissez les supports selon vos préférences en vous créant une allocation sur mesure.

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Les supports d'investissement disponibles au sein du contrat Sérénipierre[1] ont été sélectionnés avec rigueur par les experts de Primonial, parmi les meilleurs fonds du marché, auprès de sociétés de gestion reconnues.

Les unités de compte[3] vous permettent de dynamiser votre investissement. Il faut néanmoins noter que leur potentiel de performance, plus élevé que les fonds en euros, a pour contrepartie **un risque de perte en capital**.

LES SUPPORTS EN DÉTAIL

Les supports immobiliers

Plusieurs sont gérés par Primonial REIM France, et notamment : les SCPI Primofamily, Primopierre, Patrimmo Commerce, Patrimmo Croissance, Primovie, la SCI Capimmo, l'OPCI PREIMium, SCI Cap Santé*.

Les supports d'épargne immobiliers, tels que les SCPI, SCI et OPCI** offrent la possibilité d'investir indirectement dans l'immobilier avec un capital de départ limité et sans contrainte de gestion. Ils permettent ainsi de capter la rentabilité éventuelle des marchés immobiliers. Ces supports sont décorrélés des marchés financiers, et par conséquent présentent une moindre volatilité que les fonds investis en actions par exemple.

* Sous réserve du référencement de l'unité de compte au moment de la publication

** SCPI : Société Civile de Placement Immobilier ; SCI : Société Civile Immobilière ; OPCI : Organisme de Placement Collectif Immobilier

Plus de 400 unités de compte financières, dont les fonds de la gamme La Financière de l'Échiquier

Elles regroupent différentes classes d'actifs comme les actions, les obligations ou les fonds diversifiés. Elles vous permettent de cibler votre investissement grâce à des thématiques (les énergies renouvelables, la santé, etc.), de viser un secteur d'activité en particulier (l'automobile, l'énergie, etc.) ou encore de choisir une zone géographique particulièrement intéressante.

Les produits structurés

Ce terme désigne les supports financiers limités dans le temps, mettant en œuvre une stratégie d'investissement prédéfinie. Leur formule vise à rechercher de la performance grâce à l'évolution d'un actif sélectionné et peut prévoir une protection du capital au terme.

Les supports monétaires

Ce sont des titres de créance à échéance courte émises par les États ou par des entreprises qui permettent de se positionner sur les marchés à tout moment. Leur niveau de risque est faible avec un potentiel de rendement proportionnel.

Les supports en Private Equity[11]

Ils investissent dans l'économie réelle et offrent plus de diversification au sein de votre allocation. Le Private Equity ou capital investissement est une des sources de financement des entreprises principalement non cotées en bourse. Il accompagne les entreprises choisies dans leur démarrage, leur croissance ou leur transmission.

Les supports d'investissement présentés (fonds actions, fonds obligataires et divers, les supports monétaires, private equity, supports immobiliers, produits structurés et fonds ISR) sont des unités de compte. Elles présentent un **risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé.**

11. Capital Investissement. Vérifier la disponibilité du support pendant sa période de commercialisation auprès de votre conseiller/interlocuteur habituel.

2 PROFILS DE GESTION

POURQUOI OPTER POUR LE MANDAT D'ARBITRAGE ET DÉLÉGUER LE CHOIX DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE SON CONTRAT ?

Parce que la gestion financière est un métier à part entière, avec le contrat d'assurance vie Sérénipierre, **vous pouvez confier le choix de supports d'investissement sur votre contrat à des spécialistes de la gestion d'actifs.** Grâce à un mandat répondant à vos objectifs patrimoniaux et à votre horizon de placement, ils se chargeront des arbitrages dans l'objectif d'optimiser le potentiel de performance de votre contrat tout en respectant en permanence le couple performance/risque de votre profil. Ce mode de gestion est cumulable avec la gestion libre.

DEUX PROFILS DISPONIBLES

ECHIQUIER INVESTISSEUR RESPONSABLE

dont 11 fonds labellisés ISR/1 fonds ESG[12]

Ce profil est destiné aux investisseurs souhaitant prendre un risque modéré notamment au travers d'une exposition actions.

ECHIQUIER INVESTISSEUR RESPONSABLE DYNAMIQUE

dont 11 fonds labellisés ISR/1 fonds ESG

Ce profil a été créé pour les investisseurs visant une performance plus importante en contrepartie d'un risque plus élevé, avec une exposition actions plus élevée que l'autre profil.

Ces deux profils sont accessibles à partir de 5 000 € et sont composés à 100 % d'unités de compte. Leur part d'actions peut atteindre maximum 50 % pour Echiquier Investisseur Responsable et 75 % pour Echiquier Investisseur Responsable Dynamique. L'objectif est d'optimiser la performance en contrepartie d'une plus grande volatilité du placement réalisé et d'un risque de perte totale en capital.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET PERFORMANCE

Pour les entreprises, intégrer une approche durable devient essentiel et est moteur d'une valeur ajoutée sur le long terme. En effet, les investisseurs s'intéressent de plus en plus à l'impact social ou environnemental des entreprises et peuvent sanctionner celles qui ne sont pas à la hauteur de nouvelles normes ou, au contraire, encourager les efforts engagés. Ainsi, selon une étude de Morningstar[13], les fonds suivant les meilleures pratiques au regard des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) ont tendance à surperformer les fonds « classiques ».

12. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).
13. Étude Morningstar, Mars 2020, consultable sur la page : https://www.morningstar.fr/fr/news/200589/pourquoi-les-indices-esg-surperforment-ils-.aspx

GÉREZ VOTRE CONTRAT SÉRÉNIPIERRE[1] AVEC LES OPTIONS DE GESTION[14]

Une fois vos supports d'investissement choisis, le contrat Sérénipierre[1] vous donne la possibilité de mettre en place des options de gestion, véritables outils patrimoniaux qui vous aideront à mieux gérer votre contrat.

VOUS SOUHAITEZ SÉCURISER VOTRE CAPITAL

- **La sécurisation des plus-values** transfère automatiquement les plus-values réalisées sur vos unités de compte vers le support en euros, dès que le seuil de déclenchement, défini préalablement avec votre conseiller, est atteint.

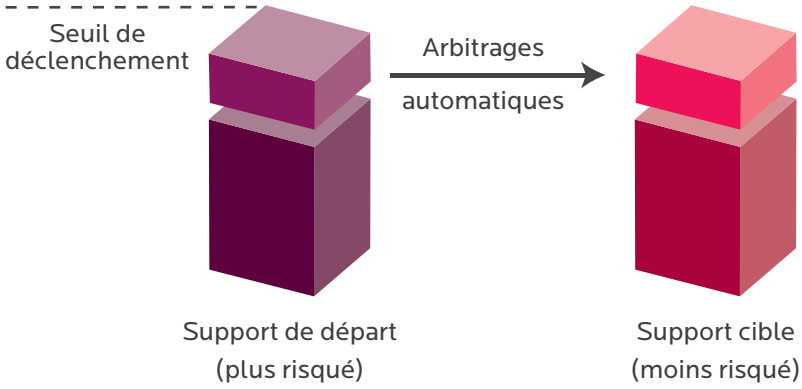

- **La limitation des pertes (stop-loss)** permet de limiter les pertes causées par une baisse de valeur du/des support(s) sélectionné(s) grâce à un arbitrage de la totalité du capital constitué, déclenché automatiquement quand le seuil défini préalablement avec votre conseiller est atteint. Les supports cibles éligibles sont forcément les unités de compte monétaires, parlez-en à votre conseiller, pour définir le mieux adapté à votre situation.

  Cette option a deux variantes : stop loss relatif ou absolu (cf. le graphique ci-dessous)

  Dans le cadre du contrat Sérénipierre[1] seul le stop-loss relatif est disponible.

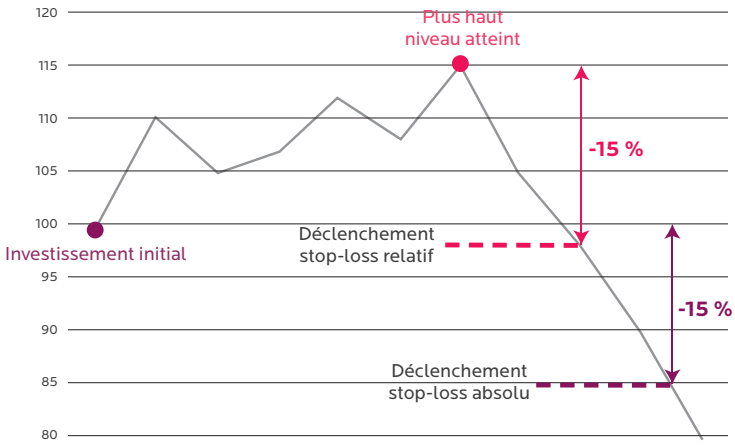

14. Disponibles selon les modalités prévues dans la Notice d'Information.

VOUS SOUHAITEZ DYNAMISER VOTRE CAPITAL

- **La dynamisation des plus-values** permet de transférer les plus-values réalisées sur le support choisi vers les unités de compte sélectionnées préalablement avec votre conseiller. Les arbitrages sont réalisés depuis l'unité de compte monétaire de référence de votre contrat.

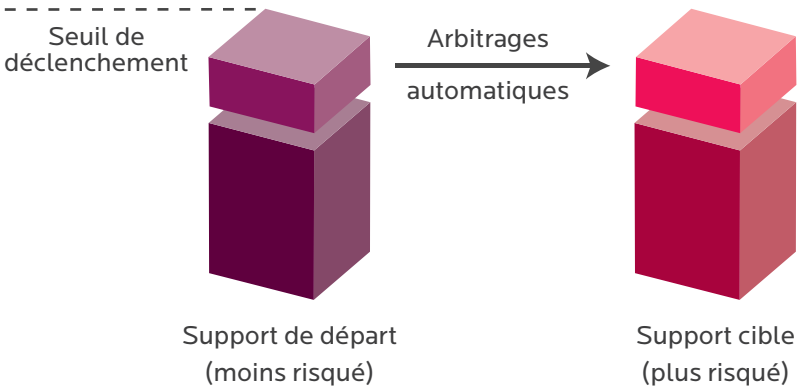

VOUS SOUHAITEZ MAINTENIR VOTRE ALLOCATION INITIALE

- **Le rééquilibrage automatique** permet d'effectuer, à périodes fixes, des arbitrages entre les supports d'investissement sélectionnés afin de maintenir l'allocation initiale qui peut avoir été modifiée suite aux évolutions de marchés.

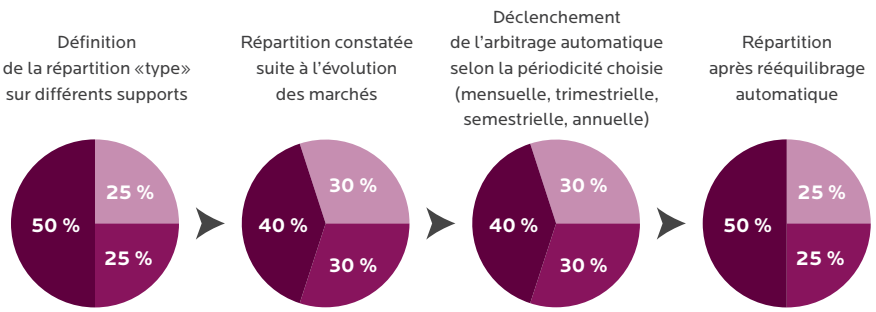

POUR PLUS DE DÉTAILS

Consultez la notice d'information ou les conditions générales du contrat. L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.

LE SAVIEZ-VOUS ?

COMPRENDRE LA FISCALITÉ DES RACHATS

Contrairement aux idées reçues, seuls les gains, appelés les plus-values, sont imposables au moment des rachats, c'est-à-dire quand vous récupérez une partie ou la totalité du capital constitué sur votre contrat.

Exemple : vous détenez, depuis plus de 8 ans, un contrat d'assurance vie qui s'élève à 55 000 € dont 5 000 € de plus-values et vous souhaitez réaliser un rachat de 10 000 €. **La somme imposable sera calculée uniquement sur la base des plus-values rachetées, selon la formule suivante** (hors dispositif d'abattement après 8 ans) :

montant du rachat – (primes brutes versées x montant du rachat / valeur du contrat).

Dans le cas présenté le calcul est donc le suivant :

10 000 € -(50 000 € x 10 000 € / 55 000 €) = 909 €.

Par conséquent, l'impôt dû sera calculé sur la base de 909 €.

En revanche, aucun prélèvement ne s'applique si votre contrat n'a pas fait de plus-values.

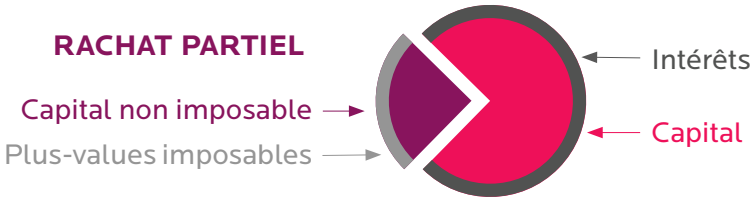

COMMENT CONNAÎTRE LES RISQUES ET CARACTÉRISTIQUES D'UN SUPPORT ?

Les unités de compte qui complètent un investissement en fonds en euros présentent un **risque de perte en capital.** Plus leur potentiel de performance est élevé, plus le risque est important. Afin de permettre à l'investisseur de comprendre les caractéristiques d'un support, mais aussi ses avantages et les risques associés, il est important de prendre connaissance du Document d'Informations Clé (DIC). Il présente les informations essentielles et plus particulièrement le niveau de risque du support, marqué sur une échelle allant de 1 à 7.

Ce document est remis obligatoirement par votre conseiller avant toute décision d'investissement.

PRIMONIAL

PRIMONIAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. TVA intracommunautaire FR 85 484 304 696. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 148. Agent de services de paiement enregistré au registre des agents financiers REGAFI auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution N° 84518, mandaté par Budget Insight, établissement de paiement agrée, 7 rue de la Croix Martre 91120 Palaiseau. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière Police N° ABZX73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris.

SIÈGE SOCIAL : 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris. Tél.: 01 44 21 70 00.

www.primonial.com

SURAVENIR, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

SIÈGE SOCIAL : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 09.

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2021

GROUPE PRIMONIAL

58,5 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS OU CONSEILLÉS

6,9 MDS € DE COLLECTE BRUTE

PLUS DE **1 500** PARTENAIRES INSTITUTIONNELS GRANDS COMPTES ET INDÉPENDANTS

1 138 COLLABORATEURS

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

PLUS DE **50,6 MDS €** D'ACTIFS GÉRÉS EN ASSURANCE VIE

PRÈS DE **4,8 MDS €** DE COLLECTE BRUTE EN 2021

305 COLLABORATEURS

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances. La valeur des supports libellés en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé que toute personne intéressée par l'adhésion d'un contrat d'assurance doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à cet investissement. À cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son intermédiaire en assurance habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de cet investissement à ses exigences et ses besoins, à sa situation financière ainsi qu'à ses objectifs d'adhésion.

Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2022 : 17,20 %. Sur la partie fonds euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits : intérêts, revalorisation annuelle, désinvestissement total du fonds en euros par arbitrage ou rachat, ou dénouement du contrat (rachat total, rente, décès). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte ne peuventêtre effectuées que sur la base du dernier Document d'Information Clé (DIC) ou de la dernière note détaillée ou, le cas échéant, de la dernière annexe complémentaire de présentation ou les Informations Spécifiques du support concerné remis préalablement à tout investissement et disponible gratuitement sur simple demande auprès de Primonial.

Toutes prévisions ou opinions exprimées nous sont propres à la date d'édition de ce document et sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été puisées à des sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude.

En matière d'assurance, Primonial agit en qualité d'intermédiaire en assurance inscrit en qualité de courtier, non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter les contrats des entreprises suivantes :
Allianz, Apicil Life, Cardif Lux, CNP Assurances, Generali, La Mondiale Europartner, Natixis Life, OneLife, Oradéa, Sogelife, Spirica, Suravenir, Swiss Life France.
Numéro d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07023148. Ce numéro est consultable sur le site du Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance : www.orias.fr.
Coordonnées du Service Réclamations : Primonial, 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 PARIS Cedex 8. Coordonnées de L'ACPR 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

JANVIER 2023

Réf. : Primonial Sérénipierre - DC03218 - 012023 - Illustrations : Primonial, Shutterstock

COMMUNICATION PUBLICITAIRE DÉPOURVUE DE VALEUR COMMERCIALE